

7. Projecteurs antibrouillard : Fonctionnent uniquement lorsque les feux de position, les phares ou l'éclairage automatique sont sélectionnés. Tournez la molette dans la direction opposée à la colonne de direction, puis relâchez-la. Le témoin s'allume. Voir page **38, PROJECTEURS ANTIBROUILLARD (VERT)**.

## FEUX DE JOUR

Avec la commande d'éclairage en position désactivée (1), les feux de jour s'allument automatiquement dans les conditions suivantes :

- Le moteur est en marche.
- Le sélecteur de vitesse n'est pas en position **P** (stationnement).
- Le frein de stationnement n'est pas serré (il est desserré) – sur certains marchés.



En fonction de la loi du pays, les feux de jour peuvent être désactivés et activés par votre concessionnaire/réparateur agréé.

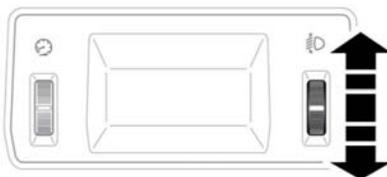
## PHARES - CONDENSATION

Dans certaines conditions atmosphériques, de la buée peut se déposer sur la lentille des phares. Les performances des phares n'en sont pas affectées ; la buée se dissipe lorsque le véhicule roule normalement.

## PHARES - CIRCULATION À L'ÉTRANGER

Le fonctionnement des phares est adapté à la conduite des deux côtés de la route. Aucun réglage mécanique ni autocollant externe n'est nécessaire.

## REGLAGE DU NIVEAU DES PHARES



E147273

Lorsque la charge du véhicule change, actionnez le commutateur de réglage du niveau des phares.

Charge du véhicule	Position du commutateur
Conducteur uniquement	0
Conducteur et passager avant	0
Conducteur et tous les occupants du véhicule	À partir de 0, tournez la commande pour réduire d'une position.
Poids total en charge	À partir de 0, tournez la commande pour réduire de 2 positions.
Charge maximale sur l'essieu arrière	À partir de 0, tournez la commande pour réduire de 3 positions.